



IGN

CAMPEMENT DE MAMUCABA. Septembre 1997

Ce campement organisé par le Mouvement des Sans Terre se tient en réalité sur une parcelle de l'*engenho* voisin, Brejo, déjà exproprié : en effet, les occupants ont été expulsés violemment de Mamucaba, et ont vu leurs cultures brûlées.

- qui évalue la productivité de l'exploitation. Si celle-ci est jugée improductive, un long processus bureaucratique commence alors : souvent entrecoupé de recours judiciaires de la part des propriétaires, il peut mener jusqu'à un décret présidentiel d'expropriation, puis à une déclaration officielle de prise de possession.

Ce processus peut durer un an, 18 mois, deux ans ou plus, ou encore ne jamais aboutir. L'attente est souvent longue, et un certain nombre de participants quittent les lieux, parce qu'ils se découragent ou préfèrent tenter d'autres options. Ils renoncent alors à leur chance d'obtenir une parcelle. D'autres au contraire cherchent à se joindre au mouvement.

Quand l'issue du processus est favorable, la terre est expropriée et la plantation devient un *assentamento* (colonie, nom officiel des nouvelles entités constituées sur les anciens domaines).

L'INCRA procède alors à la distribution des terres. Le nombre de bénéficiaires d'une parcelle (dits *parceiros*) est fixé en fonction de la superficie exploitable de la plantation, chacun recevant un lot d'environ 8 à 10 ha. Au terme de ce processus, la liste des bénéficiaires, négociée avec les mouvements qui encadrent les occupations de terre, est parfois fort éloignée de celle établie au premier jour du campement. L'Etat est propriétaire des terres, mais les *parceiros* peuvent en prendre possession après les avoir cultivées dix ans.

Pour les *parceiros*, l'accès à ce statut est synonyme de liberté, et d'une nouvelle dignité sociale. Être chez soi, c'est d'abord être « maître de soi » : pouvoir recevoir qui on souhaite dans sa maison, et cultiver ce qu'on veut sur sa terre, sans avoir à demander l'autorisation du patron.